

CONSEIL du 9^e ARRONDISSEMENT

Mardi 16 février 2021

18 h 30

La séance est ouverte à 18 h 31

Le mardi 16 février 2021, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 11 février 2021 en séance par visio-conférence par Madame la Maire du 9^e arrondissement.

* * * * *

Madame Anne BRAIBANT propose un vote à main levée pour désigner Madame Lisa MAMBRÉ comme secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité, Madame La Maire procède à l'appel.

* * * * *

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Antoine JOBERT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Emmanuel GIRAUD ; Adrien DRIOLI ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Gérard COLLOMB ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Elie PORTIER ; Blandine REYNAUD ; Cyril GUINET ; Marion CRÉTINON ; Sylvie FRENILLOT ; Marie ALCOVER ;

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR : Servane DEBAUGE (pouvoir à Sylvie FRENILLOT) ; Malika BONNOT (pouvoir à Marie ALCOVER) ; Camille LACOSTE (pouvoir à Yohann PARIS) ; Alain GIORDANO (pouvoir à Blandine REYNAUD)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Fouziya BOUZERDA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Il est 18h30 exactement et je déclare ouverte cette séance du conseil du 9^e arrondissement de Lyon du 16 février 2021.

Mme la Maire : Le procès-verbal du dernier conseil d'arrondissement est en cours de finalisation, il sera voté lors du prochain conseil qui est fixé le 9 mars.

Aujourd'hui, à l'ordre du jour, nous avons un seul projet de délibération, il s'agit du Pacte de cohérence métropolitain que je vais vous présenter.

1 – Projet du Pacte de cohérence métropolitain – Avis du conseil municipal

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Chers collègues,

Je vous propose d'émettre un avis sur le projet de délibération qui suit :

I. Contexte

Après chaque renouvellement général des Conseils municipaux, la Conférence métropolitaine doit élaborer un **projet de Pacte de cohérence métropolitain** entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire.

Il est issu d'un travail mené à l'échelle des 10 Conférences Territoriales des Maires qui a permis d'aboutir à un projet définissant les modalités de travail et de coopération entre les Communes du territoire et la Métropole, **respectueuses des compétences et de la légitimité de chacun.**

Le 9^e arrondissement appartient à la CTM Lyon, qui regroupe tous les arrondissements. Il s'agit d'une CTM un peu particulière puisqu'elle est mono communale

Le projet de Pacte a été élaboré et a été adopté par la Conférence métropolitaine des maires le 29 janvier 2021. Il nous est demandé ce soir d'émettre un avis avant qu'il soit adopté en Conseil de la Métropole.

II- Éléments de synthèse du projet de Pacte :

Le projet de pacte de cohérence métropolitain :

- renforce le rôle des instances,
- fixe des axes stratégiques et domaines de coopération,
- prévoit l'établissement d'un projet de territoire,
- précise les moyens alloués,

1. Renforcement du rôle des instances :

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain permet de renforcer le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences Territoriales des Maires (CTM) qui compte les mairies d'un des 10 territoires, et la Conférence métropolitaine des maires réunissant l'ensemble des maires des 59 communes. Il garantit ainsi la prise en compte des spécificités du territoire.

Ce dispositif se décline de façon spécifique à Lyon où le périmètre de la CTM est identique à celui de la Ville. A noter, les Maires d'arrondissement prennent désormais part aux réunions de la Conférence métropolitaine des maires et sont des membres actifs de la conférence territoriale des Maires de Lyon. J'en suis d'ailleurs la vice-présidente.

2. Application d'une méthode de coopération entre les communes pour une politique métropolitaine efficace (7 axes stratégiques et 6 domaines de coopérations) :

Le projet de Pacte propose une méthode de coopération autour de **7 axes stratégiques** :

- Revitalisation des centres-bourgs ;
- Éducation ;
- Modes actifs ;
- Trame verte et bleue ;
- L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ;
- Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité ;
- Développement économique responsable, emploi et insertion.

Il est proposé la **poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants** lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- Action sociale ;
- Santé ;
- Culture-sport-vie associative ;
- Propreté-nettoisement ;
- Politique de la ville ;
- Maîtrise et accompagnement du développement urbain.

3. Etablissement d'un projet de territoire 2021-2026 par la CTM en concertation et co-construction avec la Métropole :

Dans les 9 mois suivant l'adoption du Pacte en Conseil de la Métropole, chaque Conférence Territoriale des Maires devra formaliser, en lien avec la métropole, un Projet de territoire 2021-2026. Ce projet devra identifier les axes stratégiques et les domaines de coopération du pacte dont nous souhaitons nous saisir.

Après adoption en Conférence territoriale des Maires, ce projet de territoire sera ensuite délibéré en Conseil municipal, puis en Conseil de Métropole.

Nous reviendrons donc prochainement vers vous pour vous présenter le projet de territoire de la Ville de Lyon.

4. Les moyens alloués :

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale :

Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026.

- 82 millions d'euros sur les Projets de Territoire pour les 10 CTM (critère de répartition par habitant).

Pour la CTM Lyon, la part correspond à +/- 30 M€ pour le mandat qui seront affectés aux opérations à inscrire dans le projet de territoire dans le cadre des 7 axes stratégiques et des 6 domaines de coopération pour des projets relevant des compétences métropolitaines. Cela abondera notre Programmation Pluriannuelle Investissement.

- 118 millions d'euros sur les opérations de proximité (FIC et PROX) pour les 59 Communes (critère de répartition 50% habitant et 50% m² de voirie).

Pour vous expliquer en quelques mots les termes de FIC et PROX, je vais donc céder la parole à Quentin CARPENTIER qui est l'Adjoint aux mobilités et à la voirie au 9^e Arrondissement.

Quentin CARPENTIER : Ces 2 enveloppes FIC pour le Fonds d'Initiative Communal et le PROX (abréviation de proximité) sont des enveloppes déjà existantes. Leur particularité est un mode de calcul qui a été réajusté pour avoir une répartition plus équitable sur tous les territoires de la Métropole, avec une répartition faite en fonction du nombre d'habitants et des longueurs de voirie des territoires, et l'augmentation du Fonds d'Initiative Communal qui est directement mobilisable par les communes, là où le fonds de proximité est mobilisable par les CTM (*Conférences Territoriales des Maires*). Pour la ville de Lyon précisément, cela signifie que le FIC est mobilisable directement par les arrondissements ; le fonds de proximité est à discuter entre Adjointes d'Arrondissement et avec l'Adjoint de la Ville de Lyon pour définir les priorités. Globalement, les nouveaux modes de calcul font que pour la ville de Lyon, c'est en légère augmentation.

Ces fonds servent essentiellement à mettre en sécurité la voirie. Nos objectifs sont principalement de sécuriser les piétons et d'abonder à tout ce qui est mobilité active donc tout ce qui touche à la marchabilité et à la cyclabilité de la ville de Lyon. On ne sera pas dans les axes structurants puisque des enveloppes spécifiques existent pour le réseau express vélo et pour ces axes structurants mais plutôt dans le maillage fin afin que l'on puisse rejoindre facilement et en sécurité ces axes structurants.

Un exemple de ce qu'on peut faire avec ces fonds-là : la piste cyclable que nous venons d'aménager rue Saint Pierre de Vaise qui permet de rejoindre l'axe cyclable qui va sortir avec le REV sur le quai de Saône.

Mme la Maire : Merci Monsieur CARPENTIER, sans vouloir vous assommer de chiffres, pour la CTM de Lyon, par an nous serions aux alentours de 3,2 millions d'euros, avec un rééquilibrage pour que le FIC, une décision des communes des arrondissements, soit un peu plus important que la PROX, pour laisser un peu plus de latitude aux communes et aux arrondissements.

Les 59 communes de la Métropole sont donc appelées à formuler un avis sur ce projet.

Lors de ma conférence métropolitaine des Maires le pacte a été adopté par 26 voix pour, 14 abstentions et 16 contre.

Je vous propose donc, chers collègues d'émettre **un avis favorable** au projet de Pacte de cohérence métropolitain.

Des questions ou des interventions ?

Prise de parole :

Gérard COLLOMB : Madame la Maire, d'abord, bonjour. Je suis heureux de vous revoir même en visioconférence. Je salue l'ensemble des collègues.

Ce soir vous nous demandez d'émettre un avis sur le Pacte de cohérence métropolitain. Permettez-moi de vous dire que les conditions sous lesquelles vous le présentez sont extrêmement différentes de celles qui avaient vu son adoption lors du mandat précédent. D'abord, et alors même que nous venions de créer la Métropole et donc que les chantiers étaient extrêmement nombreux, nous avons tenu, avant l'adoption du Pacte de cohérence et pour que chacun puisse être informé, à présenter une PPI qui n'était pas comme la PPI qui nous est présentée aujourd'hui avec quelques vagues indications mais une PPI qui se déclinait en 1175 projets exactement dont 652 territorialisés qui avaient été discutés avec chaque maire de manière à prendre en compte leurs priorités.

Cette PPI était divisée en trois tiers : un tiers pour les projets d'agglomération, un tiers pour les dépenses récurrentes et un tiers pour ces projets territorialisés. Nous avons voulu qu'il y ait une équité entre Lyon et Villeurbanne qui à l'époque était dans la même Conférence Territoriale des Maires et qui s'était vue allouer un montant de 540 millions et les autres communes pour lesquelles le montant atteignait 570 millions. Chacune et chacun pouvait donc savoir ce qui était prévu sur son territoire, sa commune ou son arrondissement avant même d'examiner le Pacte de cohérence territoriale. Cette fois-ci, ce n'est pas le cas, et donc vous nous faites confiance en nous demandant de signer finalement un chèque en blanc.

Par ailleurs, le Pacte lui-même différait sensiblement de celui que nous examinons ce soir. Il commençait d'abord par une vision globale de ce que nous souhaitions réaliser en créant la Métropole de Lyon. Il partait d'abord d'un constat : celui que l'avenir de notre monde se joue de plus en plus dans les grandes métropoles, en positif, comme en négatif d'ailleurs.

Nous écrivions, pour ce qui est du côté positif, parce qu'elles concentrent universités, recherche, grands centres de décisions économiques et administratifs, le meilleur des ressources humaines, les grandes villes sont de plus en plus porteuses de l'innovation. Une innovation scientifique, technologique mais aussi culturelle et sociale. D'où notre volonté de pouvoir nous inscrire dans un tel mouvement, dans un monde qui sera de plus en plus celui de la connaissance et de la culture.

Mais, nous montrions que s'il y avait une face brillante des grandes métropoles, elles comportaient aussi une face sombre. Sur le plan social, écrivions-nous, des inégalités qui peuvent s'y creuser très vite, avec la grande misère pouvant y côtoyer la plus grande richesse. Sur le plan environnemental, nous mettions en avant les enjeux qu'avaient désormais à affronter les grandes métropoles, et je crois que vous vous y reconnaissez : risque de congestion, perte de mobilité, accroissement de la pollution et contribution forte au désordre climatique.

C'est donc en analysant les forces mais aussi les faiblesses du phénomène de métropolisation que nous indiquions les objectifs qui seraient les nôtres.

D'abord évidemment et pour la première partie, maintenir la dynamique qui était désormais celle de notre agglomération en matière économique comme de grands projets urbains. Et pour nous, les opérations de rénovation urbaine en font totalement partie, il n'est que de voir l'évolution, par exemple du Carré de Soie qui est devenu l'équivalent de la Confluence, je l'espère demain avec vous, de la Duchère. Vous continuerez dans la même direction et donc ce quartier deviendra aussi un quartier qui pourra s'intégrer, par exemple, dans Techlid, la technopole de l'ouest lyonnais.

Pour y parvenir, et c'était l'objet même du pacte, il fallait être capable d'avoir une stratégie globale, mais en même temps de prendre en compte la proximité, d'être accessible à chaque citoyen. Bref de conjuguer la force de la nouvelle Métropole avec l'enracinement depuis toujours des communes et, depuis 2002, des Conférences Territoriales des Maires, à l'époque appelées Conférences Locales des Maires parce que nous voulions que l'on dépasse la commune de manière à avoir une vue plus globale du bassin de vie. Le cœur même du pacte était donc de définir la bonne articulation entre ces différents échelons. Nous proposons ce que nous retrouvons dans le pacte que vous nous présentez aujourd'hui, d'abord, évidemment, aux communes de pouvoir travailler ensemble mais c'est leur droit le plus strict, elles sont souveraines, ayant la compétence générale, avec simplement la possibilité pour la Métropole de jouer le rôle d'accompagnant. Nous ouvrons la voie à une délégation de compétences soit de la commune vers la Métropole, soit de la Métropole vers la commune. Enfin nous offrons la possibilité d'une articulation des compétences entre Métropole et commune. Cela pouvait aller de la simple information avec, par exemple, ce que l'on voit dans la deuxième partie qui reprend nos propositions sur la propreté, une articulation des compétences.

De ces possibilités d'articulation avec les communes, il n'est plus question mais j'espère que c'est simplement parce que cela n'a pas été écrit dans votre pacte. Pour vous, les principes structurants de la relation Métropole – CTM – communes sont les suivants : la définition de cet axe stratégique, et vous les avez cités, et puis la petite révolution que constituerait selon vous je cite « une autonomie renforcée des Conférences Territoriales des Maires avec la possibilité pour elles de bâtir des projets de territoire ». Je reviendrai un peu plus tard sur cet axe stratégique que vous nous proposez mais je souhaiterais d'abord évoquer les CTM et dire que si vous affirmez haut et fort que vous voulez ouvrir de nouvelles perspectives pour elles, lorsqu'on lit votre projet, on ne voit pas très bien où se situe la novation. Votre texte reprend la proposition qui était celle de la précédente mandature et même la novation majeure que vous proposez en matière de projet de territoire s'inspire de ce que nous avons fait dans le dernier mandat avec l'élaboration de cahiers de territoires rédigés pour chaque CTM, avec à la fois un état des lieux et les objectifs qui devaient être les nôtres pour le mandat et qui évidemment s'élaboraient avec les différentes CTM.

Lorsque que je regarde ce qu'il y a de nouveau, les seuls points qui sont aujourd'hui une novation montrent en même temps si vous le voulez bien les limites de l'ouverture qui est la vôtre vis-à-vis des CTM. Je citerai les 3 points

qui m'ont semblé nouveaux. D'abord vous dites que le président de la Métropole peut solliciter les CTM afin qu'elles rendent un avis sur un sujet qui le nécessite. « Sur un sujet qui le nécessite », c'est quand même extrêmement vague. Ensuite, le président de la Métropole peut saisir, il ne saisit pas forcément. Donc, c'est lui qui saisit et cet avis à ce moment-là aura vocation à enrichir les débats et les prises de décisions de la Métropole, et sera communiqué en Conseil de la Métropole. « Enrichir les débats », ce n'est pas extrêmement précis. Ça reste dans le flou, et cela ne veut pas dire que les avis qui seront donnés seront pris en considération.

Deuxième point, nouveau à mon avis, on écrit « lorsque les CTM font l'objet d'une saisine à l'initiative de la Métropole, leur avis est présenté en conseil de la Métropole par le président des CTM concernées ». Lorsque les CTM font l'objet d'une saisine de la Métropole, c'est toujours la Métropole qui agit, qui saisit et les autres qui répondent, jamais l'inverse ?!

Enfin, troisièmement, les CTM peuvent demander, là on va un peu plus loin, au président du conseil de la Métropole que les contributions soient présentées en séance de conseil par l'intermédiaire d'un membre du conseil qu'elles désignent à cet effet. Et là, les modalités de présentation sont définies en accord avec le président de la Métropole. Le président de la Métropole prend peu de risques. Ce n'est donc pas là la grande révolution annoncée.

Les communes, elles, éventuellement donc les CTM, auront à se prononcer sur les 7 thématiques que vous nous avez indiquées. J'y reviens. Revitalisation des bourgs, nous n'avons pas de remarques sur ce sujet. Cela nous semble aller dans la bonne direction, continuer ce que nous avons essayé de faire. Encore, Monsieur Emmanuel GIRAUD, pourrait-il vous préciser que si l'on veut revitaliser les bourgs et donc installer des commerces, il ne faut pas que les centres commerciaux s'installent à proximité parce qu'autrement, cela ne permettra pas de revitaliser les centres-bourgs. On sait que trop souvent dans un certain nombre d'agglomérations, c'est parce qu'on a créé des centres commerciaux qui n'étaient pas au cœur de projet mais qui étaient totalement isolés (par exemple, le cas de Vitrolles) que les centres-villes peuvent connaître des difficultés.

Vous n'avez pas résisté à la tentation, Madame la Maire, d'indiquer que dans cette problématique de la revitalisation des bourgs, vous vouliez lutter contre les îlots de chaleur. Je comprends que l'on veut lutter contre les îlots de chaleur à Lyon, à Villeurbanne, dans les grandes villes mais lorsqu'on est dans le Val de Saône, les îlots de chaleur sont un tout petit peu moins importants. Plus intéressant pour moi, le projet de cohérence métropolitaine indique votre volonté de faire en sorte que l'on ouvre des espaces numériques dans toutes les communes ou dans un certain nombre d'endroits dans les conférences territoriales des maires. Moi, je suis totalement d'accord, mais faites attention : cela va entraîner le développement de la 5G. Et comme je connais votre susceptibilité sur ce sujet, je ne voudrai pas que malgré vous, vous ne soyez amenée demain à être pour la 5G et donc à reprendre ce que je disais il y a quelque temps.

L'objectif numéro 2, à mon avis plus intéressant, parce que ce chapitre commence par un titre, il dit : « positionner la Métropole en coordination des politiques éducatives ». Excusez-moi, je veux bien que l'on coordonne pour passer du primaire au collège mais les politiques éducatives sont définies par l'Éducation nationale, et pour ce qui concerne leurs compétences, par les communes. La preuve d'ailleurs qu'on empiète un peu, puisque que l'on dit à un moment donné que la Métropole va pouvoir s'occuper de l'organisation des temps méridiens. Cela, c'est du rôle des communes. C'est de leur compétence. Et donc je ne vois pas ce que la Métropole peut venir faire des temps d'organisation méridiens dans les écoles primaires.

Vous voulez aussi introduire la Métropole dans les actions d'éducation au développement durable. Je crois bien qu'elles peuvent être vos volontés. Vous nous citez par exemple la gestion de l'eau. On ira dans les écoles, dire aux petits enfants, que finalement la gestion de l'eau c'est mieux en régie qu'en DSP. Vous nous indiquez ensuite qu'il y aura l'énergie, l'alimentation, les déchets ou encore la végétalisation des cours d'écoles qui vous est si chère. Par rapport au projet de la ville de Lyon, ce que j'entends de ce que dit le Maire de Lyon, vous avez oublié, simplement, de la politique dans cette volonté de souligner que c'était aussi pour générer ces cours, et donc que c'était une de vos propositions.

Sur ce troisième point, les modes actifs, j'allais intervenir en disant que l'on ne parlait que de la marche à pieds (...)

Mme la Maire : Excusez-moi Monsieur COLLOMB...

Gérard COLLOMB : Mme la Maire, je sais que c'est un peu long... mais nous ne parlerons qu'une seule fois de ce Pacte métropolitain (...)

Mme la Maire : Excusez-moi Monsieur COLLOMB, vous ne nous aviez pas dit,... juste une petite seconde,... Monsieur COLLOMB, c'est un petit peu long. On n'est qu'au point numéro 3, donc je suis un petit peu inquiète !

Gérard COLLOMB : (...) *continue de parler* (...) je prendrai donc tout mon temps !

Donc, sur les modes actifs, vous ne citez dans le texte que la marche à pied ou les vélos ; or évidemment c'est l'ensemble des mobilités qui intéresse tous les maires et je viens de lire une interview du président de la Métropole, qui est un petit cachotier parce qu'il faisait une interview à La Tribune Acteurs de l'économie et donc dans les mobilités, il évoque les voitures électriques et il nous apprend, ce que j'apprends par le journal, qu'il va déployer 900 bornes de recharges électriques, ce qui me semble effectivement tout à fait bien. Parce que si on veut développer la voiture électrique, il faut que l'on puisse avoir des bornes de recharge. Il précise qu'il veut aussi développer dans quelques temps les moyens de locomotion avec hydrogène, lorsque je disais cela, on me disait mais c'est totalement farfelu ! Et là il veut que l'agglomération lyonnaise, la métropole lyonnaise devienne un lieu de pointe pour le développement de la filière hydrogène, et d'ailleurs la grande entreprise qui va s'installer à Lyon pour développer le moteur à hydrogène va être sans doute une des entreprises nationales leaders dans ce domaine. Donc je suis heureux que l'on ne parle plus simplement des piétons même si c'est extrêmement important, des vélos même si c'est extrêmement important, mais aussi des autres moyens de mobilité. En particulier, vous savez que l'on a développé les voitures autonomes électriques, c'est Madame BOUZERDA qui les a développées, enfin je les ai un peu développées avant mais elle les a repris et fait en sorte que cela puisse desservir par exemple le stade du Grand Lyon, le stade du Grand Montout. Et je pense que c'est un des moyens de locomotion d'avenir. Parce qu'on voit qu'aujourd'hui, lorsqu'on arrive aux derniers kilomètres et qu'il n'y a plus personne dans les bus, cela coûte extrêmement cher. Si l'on peut développer ce type de mobilité nouvelle, alors ce sera bien. Il est dommage que l'on ne l'indique pas dans le pacte.

Vous parlez ensuite de la trame verte et bleue, je vous signale que c'était une de nos principales propositions dans le passé lorsque nous avons fait les rives de Saône, les berges du Rhône, Miribel-Jonage, le Grand Large, on n'a pas attendu votre majorité actuelle pour y penser. Je pense pourtant que vous êtes convaincus que nous vous avons attendu pour penser de tout cela. Vous nous annoncez en effet qu'une des actions conduites consistera je cite « à sensibiliser les élus métropolitains et communaux aux enjeux de la préservation de la trame verte et de prévoir pour eux des actions de formation commune. Est-ce que ce sont des séances de rééducation pour ceux qui seraient rétifs ? Je ne pense pas que ce soit exactement votre intention et donc l'écrit dépasse peut-être la pensée.

Enfin et j'étais extrêmement étonné, sur la trame verte et bleue, c'est le seul endroit où vous parlez de sécurité et en particulier vous parlez de protection contre les attentats. Les attentats, ce n'est pas forcément dans les nouvelles forêts urbaines qu'ils vont se commettre. C'est un peu partout, on l'a vu avec l'attentat de la rue Victor Hugo, et ce qu'on attendait de la Métropole, c'est par exemple de pouvoir coordonner les réseaux de vidéo-protection, d'aider à faire que les maires aient une capacité à regarder et avoir une coopération dans ce domaine. L'attentat de la rue Victor Hugo a montré combien c'était nécessaire.

Concernant l'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage, sur ce point vous souhaitez tellement consulter les communes que vous nous annoncez que nous allons adopter dans le courant de ce semestre un projet alimentaire du territoire lyonnais. Vous avez consulté qui ? Avec qui avez-vous concerté pour le moment ?

Vous nous dites aussi que vous souhaitez permettre la protection toujours prévue, et de diversifier nos sources d'approvisionnement en eau. Cela serait-il un des objets de la régie ? Je le souhaite en tout cas, parce que c'est totalement nécessaire.

Sur le problème du logement, je n'y reviendrai pas parce que les déclarations que vous avez faites sont tellement, comment dirai-je, pour beaucoup de maires non pertinentes, que c'est une des raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas adopté ce pacte. Et vous verrez qu'il y en aura très peu qui voudront coopérer là-dessus avec la Métropole.

Parce qu'en voulant faire du logement social à tout prix, vous risquez de reproduire les erreurs des années 60 et 70 et de faire en sorte que l'on paupérise et ghettoïse à nouveau un certain nombre de quartiers alors que toutes nos opérations de rénovation urbaine visent justement à remettre de la mixité.

Sur l'aspect économique et de l'insertion, vous ne parlez que d'insertion et pas d'économie, et pourtant, je pense que cela aurait été important de dire comment sur chaque territoire vous pensez la création de nouvelles entreprises. Je rappelle que ce matin par exemple dans le Progrès, la présidente du Pôle Accéléra disait que ce pôle entendait réduire la dépendance au pétrole, de pouvoir recycler les matières plastiques anciennes, de développer l'économie circulaire. On pourra par exemple recycler les nouvelles éoliennes et non pas les enterrer ou les brûler comme on fait aujourd'hui en Allemagne, ce qui n'est très écologique. Et donc il me semble extrêmement important de parler création d'entreprises. Il y a eu récemment une réunion de l'ADERLY et les représentants du monde économique ont souligné combien aujourd'hui ils étaient engagés dans le développement écologique. On ne peut pas opposer économie et écologie.

Sur le RSA, j'aurai attendu qu'on fasse un effort dans cette année pour l'insertion, parce que le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de manière considérable mais les crédits d'insertion restent les mêmes sur le BP 2021. A mon avis, c'est une erreur profonde parce que c'est maintenant qu'il faut reformer un certain nombre de gens à de nouveaux métiers et donc on aurait pu avoir des crédits en augmentation.

Sur, donc je parlais de l'écologie (...)

Mme la Maire : Monsieur COLLOMB, ça devient vraiment très long.

Gérard COLLOMB : Je vais terminer

Mme la Maire : En plus vous n'écoutez même pas ce que je dis, vous êtes en train de parler, et vous êtes en train de parler en même temps que moi ! Je vous coupe votre micro Monsieur COLLOMB, parce que vous ne respectez même pas... Votre micro est coupé, on a un peu la paix parce que vous ne respectez même pas ce que je suis en train de vous dire.

Monsieur COLLOMB, cela fait une demi-heure que vous parlez pour nous faire une leçon sur le passé. Vous parlez beaucoup au passé. Vous parlez beaucoup sur des choses qui sont effectivement en lien avec la PPI de la Métropole ou la PPI de la ville qui vont être détaillées très prochainement, sur le projet de territoire qui sera écrit et que nous écrirons. Mais là, clairement, ça ne paraît pas très constructif. Voyez, vous continuez à parler alors que je parle et que votre micro n'est pas allumé... Donc, clairement, c'est assez désagréable. On peut reprendre les 70 pages point par point et puis faire un commentaire et puis ce ne sera pas vraiment constructif... Parce que là, à part dire que ce que vous faisiez avant était parfait et formidable. Ce qu'on a repris, ce n'est quand même pas si mal, et puis ce qu'on fait, ce n'est pas top... Sincèrement je n'entends rien de très constructif, Monsieur COLLOMB. Donc moi, je vous propose que l'on passe au vote. Est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui voulaient s'exprimer. Sincèrement, cela fait une demi-heure, Monsieur COLLOMB... ou alors vous concluez en deux secondes !

Gérard COLLOMB : Madame la Maire, vous vous situez sur certains points dans la continuité. Ce que je reproche au Pacte, c'est d'être vide.

Mme la Maire : Eh bien, cela aurait été plus simple de le dire, plutôt que de partir dans des explications d'une demi-heure, Monsieur COLLOMB !

Gérard COLLOMB : Vous savez, nous ne savons pas sur un arrondissement comme le nôtre, ce qui sera pris en compte avant de signer le pacte. Par le passé, dans le dernier, on connaissait tout ce qui allait se réaliser dans les différents arrondissements, dans les différentes communes.

Merci Mme la Maire, de m'avoir laissé parler !

Mme la Maire : ... je réponds sur ce point-là, parce que Monsieur COLLOMB, vous m'avez presque énervée. Sur ce point, effectivement, le fonctionnement est différent. Effectivement, la PPI Métropole est différente de la PPI Métropole de l'ancien mandat puisque des enveloppes ont été dégagées et que certains projets ont été comme on dit « targetés » et pas exactement identifiés. Mais les enveloppes sont bien là. La PPI ville, par contre, est très

détaillée et sera très détaillée dans le prochain conseil municipal où l'on pourra dévoiler la version finale, qui sera d'ailleurs votée. Après, nous avons neuf mois pour écrire un projet de territoire, pour ces 32 millions pour des projets qui sont entre la CTM de Lyon et la Métropole.

Je pense qu'il y avait une autre intervention. Je vais donner la parole, il me semble qu'il y avait Monsieur DRIOLI qui avait demandé la parole. Monsieur DRIOLI ?

Adrien DRIOLI : Oui, je vous remercie Madame la Maire.

Une intervention qui sera bien sûr, bien plus courte. Mais, pour effectivement intervenir sur le Pacte de cohérence métropolitain pour le groupe Lyon en commun, indiquer que ce pacte est un outil qui doit permettre d'organiser et d'assurer le dialogue entre toutes les communes et la Métropole de Lyon. Il doit aider à répondre à la question de la gouvernance d'une nouvelle collectivité et à ses liens avec les collectivités qui l'entourent, regroupant des élus, dorénavant élus au suffrage universel sur la base de circonscriptions méticuleusement concoctées, découpées par ses créateurs. Bref, assurer le dialogue, donc, entre les 59 communes et villes et une collectivité nouvelle taillée dans la pierre par et pour anciennement Gérard COLLOMB. Le pacte, tel qu'il est présenté aujourd'hui, a évolué depuis 2015. Il comporte en effet de nombreuses avancées qu'il nous faut souligner et qui vont s'accroître encore plus dans l'avenir.

Au-delà de ces avancées, il nous faut nous interroger sur le processus de métropolisation qui nous a été imposé, sans concertation, lors de la création de la Métropole de Lyon qui a vu s'éloigner encore plus l'association des citoyens à la chose publique. Nous pouvons souligner dans un premier temps, une avancée concrète sur la question de la séparation des pouvoirs qui furent un temps tous concentrés entre les mains d'un seul homme à Lyon, comme l'a très bien expliqué Pierre MOURIER, un collègue du 8^e Arrondissement, au conseil d'arrondissement hier soir, je cite : « en 2015, c'était Gérard, Maire de Lyon, qui discutait avec COLLOMB, président de la Métropole. Autant vous dire qu'ils étaient souvent d'accord ».

Dès 2020, les termes de la démocratie locale changent, avec une nouvelle ère citoyenne, issue d'une forte volonté de renouvellement des pratiques et des visages représentant le peuple lyonnais, ici, en arrondissement, en Conseil de Lyon mais également en Conseil métropolitain. Par ce Pacte de cohérence métropolitain, nous nous félicitons de la primauté donnée enfin au dialogue, après plus de 20 ans d'exercice du pouvoir local, assez usé, vous en conviendrez, assez long, surtout à la fin !

La loi MAPTAM de 2014 précise que les Conférences Territoriales des Maires se réunissent au moins une fois par an. Le Pacte permet d'aller plus loin et propose deux sessions : c'est une première avancée que nous souhaitons saluer ici.

Autre avancée attendue et réclamée depuis fort longtemps : les Maires d'Arrondissement sont enfin conviés aux Conférences Territoriales des Maires de la Ville de Lyon. Nathalie PERRIN-GILBERT de Lyon en commun a réclamé cette avancée démocratique depuis la création de la Métropole, depuis bien longtemps. Rapprocher les sphères de décision, rapprocher les élus d'Arrondissement, rapprocher la politique des Lyonnaises et des Lyonnais. Une priorité réclamée depuis fort longtemps, des refus assumés, à la chaîne, par nos prédécesseurs. C'est aujourd'hui, enfin, une réalité.

Ce sont de telles avancées qui permettent, pierre par pierre, de répondre à la crise démocratique que nous connaissons. Éviter de concentrer. Mettre un terme au concept de tous les pouvoirs à Lyon entre les mains d'un seul homme durant plus de vingt ans. A la lecture de ce document, nous votons de nombreuses pistes d'amélioration. Quelques ajustements tant au niveau de l'Arrondissement qu'au niveau de la ville de Lyon peuvent encore être faits. Ainsi, nous proposons que les projets défendus par le Maire de Lyon en Conférence métropolitaine aient été validés par les Maires d'Arrondissement lors de la Conférence des Maires d'Arrondissement. Que le Conseil d'arrondissement soit saisi pour avis avant la Conférence Territoriale des Maires sur les sujets relevant de sa compétence ou de son territoire. Au titre de la ville, que la Métropole transmette l'ordre du jour de ses conseils métropolitains à l'ensemble des conseillers municipaux de son territoire en même temps qu'elle le fait pour ses conseillers métropolitains. Que les avis ainsi produits par les communes soient annexés aux décisions de la Métropole pour publicité. Que les délibérations municipales relatives à des projets métropolitains sur le territoire de la commune soient annexées aux délibérations de la Métropole.

Il nous apparaît essentiel de redonner goût à la vie de la cité, à la politique en redonnant toute sa place aux citoyens et citoyennes en les rapprochant des institutions. Plus de transparence et de démocratie, c'est la direction que nous souhaitons donner à nos mandats d'élus locaux en orientant ainsi ce Pacte métropolitain. Redonner du sens à la démocratie au niveau local, ce pacte, entre la Métropole et les communes y contribuent. La métropolisation et ses conséquences récentes que nous vivons quotidiennement montrent et aggravent les écarts que nous combattons. Ceux d'un système qui favorise toujours l'attractivité économique uniquement, au détriment de l'humain et des relations sociales essentielles à une société équilibrée, celle du vivant, celle des jours heureux auxquels nous aspirons collectivement dans cette majorité municipale.

Face aux crises actuelles, ce sont souvent, voire toujours, les communes qui avec l'État répondent présentes. La vie de la cité, la politique au niveau locale assurent une vision de la société au plus proche des citoyens et des citoyennes. Décider de la vie de la cité ensemble et en concertation, c'est une pierre angulaire pour repenser nos façons de vivre ensemble.

C'est pour toutes ces raisons, Madame la Maire, chers collègues, que le groupe Lyon en commun votera en faveur de ce Pacte de cohérence métropolitain. Le groupe Lyon en commun a d'ailleurs déposé une motion pour le prochain conseil municipal de Lyon pour renforcer le rôle des mairies d'arrondissement et des conseils municipaux. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Maire : merci Monsieur DRIOLI, je vous propose, est-ce qu'on peut avoir la mosaïque maintenant, de passer aux voix. Il y a Monsieur Emmanuel GIRAUD qui a levé la main. Monsieur GIRAUD ?

Emmanuel GIRAUD : Oui très rapidement Madame la Maire, chère Anne.

En référence aux interventions précédentes et notamment celle de Monsieur COLLOMB qui se rappelait au bon souvenir de mes compétences en matière d'urbanisme commercial, j'ai effectivement été surpris de retrouver le thème de « la revitalisation des centres-bourgs » parmi les 7 orientations majeures de ce pacte. Néanmoins les dernières actualités notamment dans l'Est Lyonnais viennent légitimer cet enjeu. Ce territoire se retrouve aujourd'hui avec des villes de trente, quarante ou cinquante mille habitants aux centres-villes qui sont de vrais centres-bourgs faméliques. Et nous avons d'ailleurs créé la première friche commerciale à Lyon, dans son agglomération depuis quelques temps puisque j'ai cru comprendre que le site laissé libre par l'enseigne IKEA avait beaucoup de mal à trouver de nouveaux preneurs. Ce qui démontre aujourd'hui que le tissu commercial métropolitain a du mal à absorber plus qu'il n'en faut le commerce de périphérie et qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre un nouveau modèle de développement.

Je souhaitais également réagir face aux propos de Gérard COLLOMB concernant la question du logement qui est un sujet qui nous est vraiment à tous très cher. Il y avait un peu une caricature dans vos propos. Quand vous dites que c'est à cause de ce chapitre que les communes de la Métropole ont eu du mal à avaler la pilule de ce pacte, je crois qu'il faut rester un petit peu sérieux et responsables face à la réalité des marchés du logement et de la géographie des besoins de la population. Les parcours résidentiels se font sur l'ensemble de la Métropole.

Je pense que l'on ne peut pas tolérer encore, dans cette agglomération de 59 communes, des communes qui ont à peine un ou deux pour cent de logements sociaux alors que toutes nos communes sont aujourd'hui bien desservies par les transports en commun. On ne peut pas militer pour le développement d'une nouvelle ligne de métro qui desservirait des communes carencées en matière de logements sociaux.

Juste en quelques mots, je pense que ce Pacte métropolitain présenté aujourd'hui reste le résultat d'un important travail de la nouvelle majorité et d'un nouvel exécutif métropolitain et notamment d'Hélène GEOFFROY, vice-présidente de la Métropole, chargée de l'égalité des territoires. En faisant, par exemple de la ville de Lyon une conférence territoriale à part entière, nous nous donnons les moyens d'agir efficacement et en cohérence avec les objectifs municipaux et métropolitains pour mener une politique concertée avec la Métropole et qui répond à notre ambition politique.

En définissant une stratégie précise et basée sur concertation et dans le respect des compétences et de la légitimité de toutes les collectivités, la Métropole se donne les moyens, aux côtés des communes qui la composent, de mener une politique ambitieuse et cohérente.

El là, je viendrai sur ce sujet du logement, parce que c'est un sujet pour lequel je suis particulièrement sensible tout comme ma collègue Malika BONNOT et d'autres dans notre conseil d'arrondissement. Le pacte sera un instrument, pour moi, permettant une meilleure gouvernance et une plus grande collaboration entre la Métropole et les communes en matière de lutte contre l'habitat indigne par exemple. Sur ces questions, plus de cohérence et de collaboration ne sont jamais de trop. C'est un enjeu essentiel que de savoir repérer et traiter les situations de mal-logement, d'habitat indigne ou de précarité énergétique. Créer du logement social n'est pas suffisant quand trop de Lyonnaises et de Lyonnais vivent dans des conditions mauvaises voire parfois insalubres. La Métropole de Lyon doit se doter d'outils permettant de prévenir, repérer, alerter et agir sur les situations de mal-logement et le faire de telle manière à ce qu'elle puisse garantir plus de cohérence et d'égalité sur l'ensemble de son territoire.

Enfin, un des objectifs fondamentaux, à mon sens, c'est de permettre l'accès facilité aux logements existants et par là j'entends notamment dans la gestion des demandes. C'est ce qui est fait dans le cadre du service d'accueil-information des demandeurs, à l'échelle de la Métropole encore une fois. Notre engagement est de faire, de Lyon et de la Métropole, des collectivités qui promeuvent la justice sociale et l'égalité des territoires, qui n'acceptent pas les conditions de vie indignes et qui toujours cherchent à améliorer la qualité de vie. Le pacte est un complément et une extension nécessaires aux politiques menées par la ville, surtout lorsqu'il s'agit des questions de logement où la cohérence et l'égalité entre les territoires sont fondamentales. Et c'est la raison pour laquelle le vote du Pacte de cohérence aujourd'hui et la construction d'un projet de territoire demain sont des événements importants de notre vie démocratique locale et de la qualité de vie des habitants sur notre territoire. Je pense que ce pacte nous permettra de répondre à l'ambition que nous avons pour notre territoire et pour ses habitants. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

Mme la Maire : Je vais revoir sur la mosaïque s'il y avait d'autres prises de parole et sinon je voudrais mettre ce dossier aux voix. Et avant de mettre ce dossier aux voix, je voudrais quand même préciser que non, non, nous ne sommes pas contre l'économie, l'insertion et oui, la sécurité est un sujet qui nous tient à cœur, contrairement à tout ce qu'on peut dire et raconter. Ce sont vraiment des axes sur lesquels nous travaillons et Camille AUGÉY est là pour en attester. Je vous demande chers collègues de rallumer vos caméras pour que je puisse procéder aux voix.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

3 VOIX CONTRE : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD ; Alain GIORDANO

1 ABSTENTION : Fouziya BOUZERDA

La séance est close à 20h30.